



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240716-2024-088-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

**PUBLIE LE** 16 JUIL. 2024  
**N°2024-088**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 26 JUN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section DO n°67,158 et 195 sises avenue Boileau et confirmation de la cession**

**Rapporteure** : Mme BENAHMED

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE) Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA, M. TITOV.

**Secrétaire de séance** : M. PICOT

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 45

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
BUREAU GESTION DU DOMAINE PUBLIC  
RB  
Séance du conseil municipal du 26 juin 2024

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Paris Est Marne et Bois ;

**Vu** la délibération 2024-065 approuvée lors du conseil municipal du 15 mai 2024 ;

**Vu** l'avis de la direction départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 12 avril 2024 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement- Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public -Déplacements – Sécurité – ASVP », émis lors de sa séance du 17 juin 2024 ;

**Considérant** que la Ville de Champigny sur Marne souhaite céder les parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195 d'une emprise d'environ 1669 m<sup>2</sup> située avenue Boileau et constituant un terrain à bâtir ;

**Considérant** que pour céder des parcelles appartenant au domaine public communal à l'usage du public et accorder des permis de construire sur ces emprises, il faut désaffecter les parcelles pour ensuite décider de leur déclassement du domaine public ;

### **après en avoir délibéré, à la majorité**

**38 votes pour** dont 9 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme ADOMO)

**2 votes contre** M. MAILLER et M.SY

**5 abstentions** de Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. LURIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**ARTICLE 1 : CONSTATE** la désaffectation des parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195 d'une emprise d'environ 1669 m<sup>2</sup> situées avenue Boileau

**ARTICLE 2 : DECIDE** le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195 d'une emprise d'environ 1669 m<sup>2</sup> situées avenue Boileau

**ARTICLE 3 : PRENDRE ACTE** de la délibération 2024-065 approuvée lors du conseil municipal du 15 mai 2024 décidant la cession des parcelles cadastrées section DO n°67,158 et 195 d'environ 1669 m<sup>2</sup> sises avenue Boileau.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à établir et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Yohann PICOT  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 16 JUIL. 2024

Publication, le 16 JUIL. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

